



Paris, le jeudi 7 juin 2018

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Financement des entreprises adaptées : Trois organisations déposent un recours auprès du Conseil d'Etat**

**APF France handicap, l'Unapei et la Fédération des Aveugles de France ont déposé hier un recours devant le Conseil d'Etat contre l'arrêté relatif au financement des entreprises adaptées qui plafonne une partie de l'aide qui leur est apportée.**

**Alors que les personnes en situation de handicap sont durablement touchées par le chômage et que les entreprises adaptées emploient plus de 34 000 salariés, la loi de finances 2018 a réduit leurs financements à hauteur de 8 millions d'euros.**

**C'est un véritable coup dur porté à l'emploi des personnes en situation de handicap et tout un secteur qui est fragilisé par cette coupe budgétaire.**

Les associations qui avaient déjà dénoncé, fin 2017, l'annonce de la réduction de leurs financements poursuivent leur mobilisation contre cet arrêté, publié en avril, qui va fragiliser plus de 40% des entreprises adaptées.

Ce plafonnement des aides apportées au secteur adapté va impacter notamment les entreprises adaptées qui emploient les personnes les plus éloignées de l'emploi : les personnes en situation de handicap âgées de 50 ans et plus.

Les secondes victimes de cette coupe budgétaire sont les entreprises adaptées qui investissent pour moderniser leurs outils de production.

APF France handicap, l'Unapei et la Fédération des Aveugles de France dénoncent cet arrêté qui compromet la viabilité de certaines entreprises adaptées et donc l'emploi de milliers de personnes en situation de handicap.

Les associations rappellent que le taux de chômage des personnes en situation de handicap reste aujourd'hui deux fois supérieur à celui de la population générale et d'une durée supérieure de 200 jours.

Alors que le gouvernement s'apprête à réformer l'emploi des personnes en situation de handicap et tandis qu'une loi pour la transformation et la croissance des entreprises est à l'étude, c'est tout un secteur qui est fragilisé et les personnes en situation de handicap qui sont vulnérabilisées.

### CONTACTS PRESSE :

**APF France handicap** : Evelyne Weymann : [evelyne.weymann@apf.asso.fr](mailto:evelyne.weymann@apf.asso.fr) - 06 89 74 97 37

**Unapei** : Anne-Charlotte Chéron : [a-c.cheron@unapei.org](mailto:a-c.cheron@unapei.org) - 01 44 85 50 83 - 06 37 36 21 48

**Fédération des Aveugles de France** : Ana Pereira : 01 44 42 91 96 - 06 10 58 61 62